

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt

En exercice 19 le 29 juin à 20 heures 00

Présents 18 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2020

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, M. Raymond ROLLAND, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, Mme Annie DANIERE, M. Didier FONTAINE, M. Philippe-Henry PLESSY, Mme Nathalie VIAL, Mme Sabrina MAGNIN, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : Mme Françoise TOUBLANC

Secrétaire de séance : Mme Nathalie VIAL

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2/ Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé

La commission des finances s'est réunie le 8 juin 2020 pour statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DE DROIT PRIVE	MONTANTS VOTES EN €
Adapei Roanne – Charlieu	150
France Alzheimer	150
Les Restaurants du Cœur	150
Amicale des chasseurs	150
Amicale Laïque	600
Amis du Sornin - AAPPMA	150
Animation Belote Tamaris	150
Au jardin d'Eline	150
Avenir musical	1 500

Chorale confluence	150
Club de l'Amitié	150
Comité de jumelage	150
Comité des fêtes	150
Cyclo team Pouilly	150
FNACA	150
Le potager de Pouilly – Jardins familiaux	150
Les mille pattes	150
LIBERTY Germaine VERNAY (country)	150
Sou des écoles	600
Tennis club Pouilly	150
union locale « ensemble et solidaires »	150
Volley-ball Pouilly -Saint Nizier	150
AIDES A LA SCOLARITE	
ARPA (Association Roannaise pour l'apprentissage)	315
CFA BTP SAINT ETIENNE	45
CFAI SAINT ETIENNE	45
Ecole Sainte Marie	150
MFR des 4 vallées	45
Lycée agricole Ressins	270
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Avenir musical (achat de tenues)	2 500
Autres	11 080
SORTIES PISCINE ET PEDAGOGIQUES	
TOTAUX	20 000

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette attribution de subventions.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions ainsi proposées.

3/ Taux des taxes locales pour l'année 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 790 365.00 €,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2019 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2020, soit :

- Taxe d'habitation : 10.77 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19.18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36.55 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire. Pour 2020, la revalorisation nationale des bases a été fixée 0.9 % pour la taxe d'habitation et à 1,2 % pour la taxe foncière.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020.

4/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

Budget annexe « Assainissement »

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – Résultat de l'exercice	24 132.76
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	16 298.86
C – RESULTAT A AFFECTER	40 431.62
= A + B (hors restes à réaliser) EXCEDENT	40 431.62
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous DEFICIT)	
D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
- D 001 (besoin de financement)	0
- R 001 (excédent de financement)	21 819.56
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
- Besoin de financement	198 754.99
- Excédent de financement	122 929.21
F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	54 006.22
AFFECTATION = C = G + H	40 431.62
G – Affectation en réserves R 1068 en investissement	40 431.62
H – Report en fonctionnement R 002	0
Ou DEFICIT REPORTE D 002	

Budget annexe « Site industriel de Briennon »

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
-----------------------------------	--

A – Résultat de l'exercice		9 870.00
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)		36 973.90
C – RESULTAT A AFFECTER		46 843.90
= A + B (hors restes à réaliser)	EXCEDENT	46 843.90
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous	DEFICIT	
D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
- D 001 (besoin de financement)		0.00
- R 001 (excédent de financement)		77 967.48
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
- Besoin de financement		0
- Excédent de financement		0.00
F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E		
0		
AFFECTATION = C = G + H		
46 843.90		
G – Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00
H – Report en fonctionnement R 002		46 843.90
Ou DEFICIT REPORTE D 002		

Budget annexe « Lotissement la Villatière »

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A – Résultat de l'exercice		66 268.02
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)		0
C – RESULTAT A AFFECTER		66 268.02
= A + B (hors restes à réaliser)	EXCEDENT	66 268.02
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous	DEFICIT	
D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
- D 001 (besoin de financement)		0
- R 001 (excédent de financement)		0
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		

- Besoin de financement	0
- Excédent de financement	0.00
F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	0
AFFECTATION = C = G + H	66 268.02
G – Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
H – Report en fonctionnement R 002	66 268.02
Ou DEFICIT REPORTE D 002	

Budget communal

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A – Résultat de l'exercice		585 982.09
B – Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)		0.00
C – RESULTAT A AFFECTER		585 982.09
= A + B (hors restes à réaliser)	EXCEDENT	585 982.09
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous)	DEFICIT	
D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
- D 001 (besoin de financement)		33 303.80
- R 001 (excédent de financement)		0.00
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
- Besoin de financement		141 138.20
- Excédent de financement		357 339.10
F – BESOIN DE FINANCEMENT = D+E		(-) 182 897.10
AFFECTATION = C = G + H		585 982.09
G – Affectation en réserves R 1068 en investissement		585 982.09
H – Report en fonctionnement R 002		0.00
Ou DEFICIT REPORTE D 002		

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats ainsi proposés.

5/ Vote du budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes

Les différents budgets sont présentés par l'adjoint aux finances :

Budget annexe « assainissement » :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	87 240.91	042-Opérations d'ordre	19 071.00
042-6811 Dotation aux amortissements	45 507.00	70611-Redevance assainissement et raccordement	126 176.91
66-Charges financières	12 500.00		
TOTAL	145 247.91	TOTAL	145 247.91

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
040-Opérations d'ordre	19 071.00	001-Excédent antérieur reporté	21 819.56
16-Emprunts et dettes	35 000.00	040-Amortissements	45 507.00
1001-Travaux divers	1 000.00	10222-FCTVA	2 461.00
1003-Travaux réseaux assainissement	698 754.99	1068-Affectation résultat fonctionnement	40 431.62
13111-Subventions d'investissement	7 859.22	13-Subventions	129 236.04
1004-Travaux rue de Briennon	280 000.00	1003-Travaux réseaux assainissement	522 229.99
458-Opérations pour le compte de tiers	32 702.84	1004-Travaux rue de Briennon	280 000.00
		458-Opérations pour le compte de tiers	32 702.84
TOTAL	1 074 388.05	TOTAL	1 074 388.05

Après délibération le budget primitif 2020 du budget annexe « assainissement » est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « site industriel de Briennon » :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	72 547.90	002-Excédent antérieur reporté	46 843.90
6522-Transfert au budget communal	40 000.00	70878-Produits de services	4 704.00
		752-Revenus des immeubles	61 000.00
TOTAL	112 547.90	TOTAL	112 547.90

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
02-Immobilisations – installations	77 967.48	001-Excédent antérieur reporté	77 967.48
TOTAL	77 967.48	TOTAL	77 967.48

Après délibération le budget primitif 2020 du budget annexe « site industriel de Briennon » est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « lotissement la Villatière » :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Articles	Montant	Articles	Montant
6015 – Terrains à aménager	16 268.02	002-Excédent antérieur reporté	66 268.02
65-Autres charges de gestion	50 000.00		
TOTAL	66 268.02	TOTAL	66 268.02

Après délibération le budget primitif 2020 du budget annexe « lotissement La Villatière » est adopté à l'unanimité.

Budget communal :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	455 894.62	013-Atténuations de charges	13 500.00
012-Charges de personnel	866 450.00	70-Produits des services	68 300.00
014-Atténuation de produits (dégrèv. TH)	3 000.00	042-Transfert entre sections (régie)	5 000.00
65-Autres charges de gestion courante	234 038.00	73-Impôts et taxes	1 086 886.00
66-Charges financières intérêts	66 000.00	74-Dotations et participations	501 011.38
67-Charges exceptionnelles	3 500.00	75-Autres produits de gestion courante	140 500.00
042-6811 dotations aux amortissements	46 318.26	76-Produits financiers	3.50
022-Dépenses imprévues	40 000.00	77-produits exceptionnels	840 000.00
023-Virement à la section investissement	940 000.00	002-Excédent antérieur reporté	0.00
TOTAL	2 655 200.88	TOTAL	2 655 200.88

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit antérieur reporté	69 885.80	021-Virement de section fonctionnement	940 000.00
020-Dépenses imprévues	20 000.00	040-Amortissements	46 318.26
16-Emprunts	810 000.00	10-Dotations, fonds divers	817 144.09
204-Subventions d'équipement versées	54 000.00	0041-Subvention travaux bât. commune	10 000.00
0018-Gros travaux de voirie	65 620.39	0088-Subventions maison pluridisciplinaire	407 655.14
0037-Acquisition matériel technique	68 217.26	0083-Place	26 035.08
0038-Acquisition matériel informatique	25 000.00	0087-Tennis	24 145.00
0041-Travaux bâtiments communaux	80 000.00	041-Opérations patrimoniales	31 880.68
0045-Réserves foncières doc. Urba.	70 000.00	0065-Subventions bâtiments école	20 000.00
0053-Travaux stade et camping	21 000.00		
0065-Travaux bâtiments écoles	20 703.92		
0087-Tennis	54 870.00		
0088-Maison pluridisciplinaire	25 000.00		
0089-Travaux école suite incendie	902 000.00		
040-Transferts entre sections	5 000.00		
041-Opérations patrimoniales	31 880.88		
TOTAL	2 323 178.25	TOTAL	2 323 178.25

Après délibération le budget primitif 2020 du budget communal est adopté à l'unanimité.

6/ Indemnités de gardiennage de l'église communale

La Loi du 9 décembre 1905 autorise les communes à verser des indemnités de gardiennage de l'église communale dans le respect d'un plafond fixé par l'Etat. Le curé de la paroisse est le gardien de l'église de Pouilly sous Charlieu mais ne réside pas dans la commune. Une somme peut quand même lui être allouée.

Monsieur le Maire propose de lui verser le montant plafond pour l'année 2020 soit la somme de 120.97 €.

Après délibération le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention) le versement de la somme de 120.97 € dans le cadre des indemnités de gardiennage de l'église de la commune.

7/ Tarifs des services scolaires 2020-2021

La commission des écoles et de la bibliothèque s'est tenue jeudi 8 juin 2020. Il en ressort :

Bilan bibliothèque 2019 :

Dépenses : 7 227.80 €

Recettes : 494.00 €

Résultat : - 6 733.80 €

Le total des lecteurs se monte à 118.

Au 31 décembre 2019 la bibliothèque disposait de 4039 livres.

Bilan garderie 2019 :

En 2019 la moyenne de fréquentation par jour est de 33.19 contre 33.29 en 2018.

Le total des dépenses s'est élevé à 8 753.32 €

Le total des recettes est de 6 970.50 €

Soit une somme à la charge de la commune de 1 782.82 € contre 1 268.66 € en 2018.

Surveillance des études 2019 :

Le montant des salaires versés s'élève à 14 167.98 € contre 15 151.48 € en 2018.

Bilan du restaurant scolaire 2019 :

En 2019, 12 897 repas ont été servis contre 13 512 en 2018.

Les dépenses s'élèvent à 113 069.10 €

Les recettes s'élèvent à 45 749.50 €

Soit une somme à la charge de la commune de 67 319.60 € contre 65 003.70 € en 2018.

Le prix de revient d'un repas est de 8,77 € contre 8,29 en 2018.

Le coût d'un repas restant à la charge de la commune est de 5,22 € contre 4.81 en 2018.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur sur l'année scolaire 2019-2020 :

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| - Garderie | 1.50 €/journée |
| - repas maternelle et primaire | 3.70 € |
| - repas occasionnel | 5.00 € |
| - repas enseignant | 6.50 € |
| - repas personnel | 4.20 € |

Il propose de les maintenir pour l'année scolaire 2020-2021 sauf pour la garderie pour laquelle il propose les tarifs suivants :

- matin ou soir : 1.20 €

- matin et soir : 1.80 €

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (1 contre) les tarifs suivants pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Garderie :
 - o Matin ou soir 1.20 €
 - o Matin et soir 1.80 €
- repas maternelle et primaire 3.70 €
- repas occasionnel 5.00 €
- repas enseignant 6.50 €
- repas personnel 4.20 €

8/ Election des délégués du conseil municipal

Afin de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal auprès des organismes extérieurs, dont le vote se déroule au scrutin secret, un assesseur est désigné, à savoir M. Paul PONCET, assisté de la secrétaire de séance Mme Nathalie VIAL.

- Election des délégués du SIADEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable)

Michel LAMARQUE et James BILLARD sont volontaires pour être les délégués titulaires.
Philippe-Henry PLESSY et Annie DANIERE sont volontaires pour être les délégués suppléants.
Aucun autre candidat ne se déclare volontaire.

Le conseil municipal désigne à la majorité (17 bulletins pour et 1 abstention) :

Michel LAMARQUE et James BILLARD en qualité de délégués titulaires.
Philippe-Henry PLESSY et Annie DANIERE en qualité de délégués suppléants.

- Election des délégués du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire)

James BILLARD est volontaire pour être le délégué titulaire.
Nelly TROUILLET est volontaire pour être le délégué suppléant.
Aucun autre candidat ne se déclare volontaire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité (18 bulletins pour) :

James BILLARD en qualité de délégué titulaire.
Nelly TROUILLET en qualité de délégué suppléant.

- Election des délégués du Syndicat Intercommunal du gymnase de la Bouverie

Sabrina MAGNIN et Michelle JOLY sont volontaires pour être les délégués titulaires.
Patrick LAGARDE et Nathalie VIAL sont volontaires pour être les délégués suppléants.
Aucun autre candidat ne se déclare volontaire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité (18 bulletins pour) :

Sabrina MAGNIN et Michelle JOLY en qualité de délégués titulaires.
Patrick LAGARDE et Nathalie VIAL en qualité de délégués suppléants.

- Election du délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Paul PONCET est volontaire pour être le délégué titulaire des élus.
Aucun autre candidat ne se déclare volontaire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité (18 bulletins pour) :

Paul PONCET en qualité de délégué titulaire des élus.

- Election du délégué au conseil d'administration de l'Hôpital local de Charlieu

Michelle JOLY est volontaire pour être le délégué titulaire.
Aucun autre candidat ne se déclare volontaire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité (18 bulletins pour) :

Michelle JOLY en qualité de délégué titulaire.

- Election du délégué au conseil d'administration des Aînés du Pays de Charlieu

Geneviève BRIENNON est volontaire pour être le délégué titulaire.
Aucun autre candidat ne se déclare volontaire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité (18 bulletins pour) :

Geneviève BRIENNON en qualité de délégué titulaire.

- Election d'un Correspondant Défense

Michel LAMARQUE est volontaire pour être le correspondant.
Aucun autre candidat ne se déclare volontaire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité (18 bulletins pour) :

Michel LAMARQUE en qualité de correspondant défense.

- Election du délégué chargé de l'organisation de la lutte communale dans le cadre du Groupement de lutte contre les rats musqués, ragondins et autres nuisibles

Raymond ROLLAND est volontaire pour être le délégué titulaire.
Aucun autre candidat ne se déclare volontaire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité (18 bulletins pour) :

Raymond ROLLAND en qualité de délégué titulaire.

9/ Election des membres élus du conseil d'administration du CCAS

Vu la délibération communale n° 2020-30-53 du 25 mai 2020 fixant à 4 (quatre) le nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R 123-10,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.

Une seule liste est présentée comportant le nombre de 4 (quatre) candidats.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder au vote.
Il est ensuite procédé au dépouillement dont le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 18
Suffrages exprimés : 18
La liste unique présentée obtient 18 voix.
Les sièges sont donc attribués à la seule liste présentée.

Sont ainsi déclarés élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Nicole BOURDET
- Adelino MASSANO
- Sabrina MAGNIN
- Françoise TOUBLANC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a procédé à la nomination des administrateurs extérieurs au conseil municipal. Il s'agit de :

- M. BOURRELIERE Jean-François représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme LACOMBRE Odile représentante des associations de retraités et de personnes âgées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il reste à nommer le représentant des associations familiales et le représentant des associations de personnes handicapées.

Le premier CCAS aura lieu le lundi 13 juillet 2020 à 10h00 en mairie.

10/ Liste de présentation à la direction départementale des finances publiques des possibles membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une liste de 32 contribuables doit être fournie à la Direction départementale des Finances Publiques de la Loire, laquelle en sélectionnera la moitié pour composer la CCID de la commune de Pouilly sous Charlieu.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste dont seuls les noms des personnes retenues seront ensuite notifiés.

Après délibération la liste est adoptée à l'unanimité et sera transmise au service compétent.

11/ Construction du pôle scolaire – demande de subvention dans le cadre de la DETR

Dans le cadre du projet de construction du pôle scolaire une demande de subvention a été adressée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020. La demande devait être déposée avant le 30 avril 2020. L'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) a fourni différentes propositions afin de pouvoir effectuer la demande de subvention.

La demande a pris en compte le projet le plus coûteux soit 2 100 000.00 € HT pour lequel la subvention attendue serait d'un montant de 840 000.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider la demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre de la DETR.

12/ Construction du pôle scolaire – marché de maîtrise d’œuvre

Le programme établi par l’assistant à maîtrise d’ouvrage n’est pas encore finalisé. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

13/ Suppression de certains loyers en raison du COVID-19

En raison du COVID-19 et des difficultés financières occasionnées, la micro-crèche Lilo Lutins a demandé la suppression de son loyer et de ses charges pour la période du 15 mars 2020 au 14 mai 2020 inclus, Monsieur Paul MARTIN a quant à lui demandé la suppression de ses loyers d’avril et de mai 2020 et enfin la Maison de santé pluridisciplinaire a demandé la suppression du loyer d’avril.

Monsieur le Maire demande l’autorisation de valider la suppression des loyers et charges demandés.

Après délibération le conseil municipal valide à l’unanimité la suppression des loyers et des charges demandés.

14/ Déplacement des feux tricolores de la rue de Briennon

En raison d’un grand nombre d’accrochage des feux tricolores situés rue de Briennon, la commune a demandé au Département l’autorisation de le déplacer, autorisation donnée.

Un devis a été établi par la société SPIE de Coutouvre pour un montant de 4 225.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le déplacement des feux ainsi que le devis présenté.

Après délibération le conseil municipal valide à l’unanimité le déplacement des feux tricolores et le devis présenté.

15/ Contrat de dératisation et de désinsectisation

Il s’agit d’un contrat d’un an du 1^{er} septembre au 31 août de l’année suivante avec Rhône-Alpes Désinfection. Il comprend 4 passages annuels, dépôt de produit chez les particuliers et dératisation sur la commune. Des pièges à insectes sont placés tous les trois mois dans le restaurant scolaire. Le montant de la dératisation sur la commune est de 765.00 € HT (765.00 en 2019) soit 918.00 € TTC. Le montant de la dératisation et de la désinsectisation au restaurant scolaire est de 373.00 € HT soit 447.60 € TTC (373.00 en 2019).

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour une nouvelle année.

Après délibération le conseil municipal autorise à l’unanimité le renouvellement du contrat pour une année.

16/ Cession de la caravane acquise en 2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la caravane immatriculée DF 349 QH acquise par la commune en 2014 est en très mauvais état.

Il propose de la céder à titre gratuit à Monsieur Lucien FLEURET de Pouilly sous Charlieu.

Après délibération le conseil municipal décide à l’unanimité de céder la caravane à titre gratuit à Monsieur Lucien FLEURET.

17/ Travaux d’éclairage de la salle des sports

Le SIEL a fait une étude concernant les travaux d'éclairage de la salle des sports. Un dossier technique a été établi pour permettre la consultation des entreprises.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'adresser ce dossier technique à six entreprises, le montant du marché permettant cette procédure.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à consulter les six entreprises concernées.

18/ Achat de matériel informatique pour la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie du parc informatique de la mairie est à changer. Un devis a été établi par la société qui en assure la maintenance. Il s'élève à 5 308.70 € HT.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la société Performance pour un montant de 5 308.70 € HT.

19/ Construction de station d'épuration intercommunale

Suite aux exigences de l'Agence de l'eau, la commune de Pouilly sous Charlieu, celle de Briennon et Charlieu Belmont Communautés doivent chacune déposer une demande de subvention et non une seule pour les trois collectivités comme initialement prévu.

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

20/ Désignation des jurés d'assises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2021 qui sont au nombre de six.

Les personnes retenues doivent être nées avant 1998.

Le tirage est effectué à partir de la liste électorale et les six jurés sont ainsi désignés. Ils seront prochainement informés de leur désignation.

21/ Informations diverses

✂ Mme BRIENNON informe le conseil municipal que dans le cadre du Festival des Monts de la Madeleine un concert se tiendra en l'église de Pouilly sous Charlieu le 4 août 2020 à 20h30.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 22h45.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.